

Image not found or type unknown



Se plaindre d'une assistante sociale

Par **sophie88**, le **13/08/2014** à **02:45**

Bonsoir

je voudrais savoir à qui dont on s'adresser pour se plaindre d'une assistante sociale qui t'a mal parlé????

J'ai eu à faire avec une assistante sociale qui m'a très mal parlé et n'a pas été capable de m'aider pour mon problème. Tout ce qu'elle a eu à dire c'est de trouver un boulot même si c'est pas dans le domaine que je recherche. Même si c'était le nettoyage de chercher au lieu de rester comme ça. A t-elle le droit de me dire ce que je dois faire??? Je suis parti pour un problème si elle ne peut rien faire pour moi qu'elle se taise au lieu de dire du n'importe quoi. C'est pourquoi je veux savoir si je peux retourner au cdas en question pour aller voir sa responsable pour l'expliquer ce qu'elle m'a fait??? J'attends vos réponses merci!!!!!!!!!!

Par **moisse**, le **13/08/2014** à **11:56**

En quelque sorte elle vous a dit vos quatre vérités et cela vous a offusqué ?

Vous espérez une confrontation ou que la responsable en question prenne votre parti ?

Vous vous faites des douces illusions en ce cas.

Par **chambefort**, le **02/09/2014** à **11:24**

madame, monsieur,

bonjour

suite à se mail: j'ai perdu mes enfants, par cause de leur mère, de son état, épileptique, sous

curatelle,femme,à l époque,infidele,coureuse,et terme exacte:marmagne.
nous avons divorcé en 2006,suite au placement de ma fille,3 ans a l époque,mes 2
garçons,eux en 2000.
depuis 2010 environ,je les recevais en visite à mon domicile,ainsi que leur demie soeur agée
de plus de 17 ans.
suite à 4 entretien avec les assistances de l ASE,depuis l ete 2013,elles me devalorisent,me
mettent plus bas que terre,hors ou mes enfants n ont aucune crainte de ma part,je suis
pacifique,tres genereux,pas du tous hostaire,
en date du 15/08/2014,j ai fait une crise d angoisse,je suis suivi par mon dr traitant,suite à ses
agressions morales,atteinte à ma vie privé.suppresions de visites de mes enfants.
ont elles le droit,de telles corruptions,

Par **Keira**, le **18/06/2019** à **19:23**

Bonjour

Mon père est décède en mai 2019 il s'était marié de force en algerie avec un femme sans
papier depuis le décès de mon père j'ai dû saisir la justice pour que je puisse enterré mon
père en France devant la juge cette femme a bien dit qu'elle c'était marié avec mon père pour
l'es papier

Elle a pris contact avec une assistante sociale qui ne prend pas en compte le fait que le
mariage de mon père n'est pas reconnu en France et elle fait toute les démarches avec elle
Elles sont aller à la banque de mon père qui détient une assurance vie elle ont envoyer le
livret de famille algérienne ou je n'aparait pas dessus pour que cette femme puisse avoir
l'heritage or l'assistance social est bien au courant que mon père avait déjà était marié en
France (avec ma mère) et a eu 2 enfants elle a dissimulé cette information auprès des
organismes pour que cette femme puissent voir tout les droit